

<https://www.fenvac.org/accident-de-train-a-st-medard>



Accident de train à St-Médard : "Toutes les victimes sont tétanisées"

- Revue de presse -

Publication date: lundi 16 avril 2018

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

Plus de six ans après la catastrophe ferroviaire de Saint-Médard en Ille-et-Vilaine, le procès s'ouvre ce lundi devant le tribunal correctionnel de Rennes. Le 12 octobre 2011, la collision entre un TER et un poids-lourd avait fait trois morts et 45 blessés.

Dans quelques heures, nous allons voir le chauffeur du poids-lourd

Ce procès qui va durer toute la semaine doit permettre de déterminer les responsabilités dans cette collision qui a fait trois morts et 45 blessés, le mercredi 12 octobre 2011 au passage à niveau de Saint-Médard-sur-Ille . Après une instruction longue, trois prévenus sont jugés. Il s'agit du chauffeur du camion, et de deux personnes morales : SNCF mobilité et SNCF-réseau, le gestionnaire des infrastructures. Ils sont poursuivis pour homicides et blessures involontaires. Ce procès est très attendu par les victimes et leurs proches. Ces victimes seront confrontées pour la première fois, au chauffeur du poids lourd et aux responsables de la SNCF, plus de sept ans après cette catastrophe ferroviaire.

Les victimes font face à une violence verbale de la défense, qui va tout faire pour dégager les responsabilités des prévenus

Lionel Labourdette, Président de l'association de victimes "Solidarité Saint Médard PN 11", s'attend à une semaine de procès éprouvante.

3 morts et 45 blessés dans la collision

Le mercredi 12 octobre 2011, 161 personnes sont à bord du TER Rennes St-Malo. A 17h15, au passage à niveau de St Médard, le conducteur d'un poids lourd qui rentre chez lui, s'engage sur la voie ferrée alors même que le feu rouge est clignotant et que la sonnerie retentit depuis déjà 9 secondes. Le camion s'immobilise sur la voie. Le conducteur du 38 tonnes tente d'abord de reculer, mais la barrière arrière est abaissée, il décide d'enclencher la marche-avant quand il est percuté par le TER. Dans le choc, la cabine du poids lourd est projetée à plusieurs mètres, le chauffeur réussit à s'en extraire, avec l'aide de deux riverains. Il est légèrement blessé. Dans le TER, deux femmes sont tuées sur le coup, une troisième personne, un homme, décédera quelques jours plus tard des suites de ses blessures. 61 passagers du train sont également blessés dont 13 grièvement.

Une instruction longue

Le chauffeur du 38 tonnes a été placé en garde à vue le soir-même de l'accident, puis il a été mis en examen. Il a expliqué qu'il n'avait, ni vu, ni entendu les signaux d'alerte étaient pourtant déclenchés lorsqu'il s'est engagé sur les voies au passage à niveau. L'instruction a ensuite mis en cause SNCF réseau et SNCF mobilité. Pour ne pas avoir engagé de travaux sur ce passage à niveau avant l'accident. La configuration des lieux rendait pourtant la traversée de ce passage à niveau difficile pour les poids lourds. Il est situé dans une montée, avec des virages avant et après, il présente un dos d'âne et la visibilité sur place est réduite. Ce passage à niveau n'était pas classé comme

Accident de train à St-Médard : "Toutes les victimes sont tétanisées"

préoccupant par la SNCF à l'époque des faits. Trois accidents s'y étaient déjà produits cinq ans auparavant, dont un avec un poids lourd percuté par un TER. Ces éléments ont été relevés dans le rapport du BEA-TT (bureau enquête accident de transport terrestre) lors de l'instruction.

Source : France Bleue

Auteur : Céline Guétaz

Date : 16/04/2018